



SELON UNE ÉTUDE DU CABINET CLAVA, LES ENTREPRISES CERNENT « ENCORE MAL » LE CONCEPT DE SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

« *Quelle continuité entre l'entretien professionnel, la GPEC et la sécurité des parcours professionnels ?* » C'est à cette question que le cabinet Clava, spécialisé dans le conseil en formation professionnelle, a tenté de répondre, au travers d'une étude menée au sein de 140 entreprises, principalement situées en région parisienne. Cette enquête nourrira, entre autres, les débats du colloque francophone « Prospective et entreprise », qui aura lieu le 6 décembre à l'université de Paris-Dauphine.

Même si « *l'entretien professionnel n'est pas inscrit dans le livre 9 du code du travail, plus de 80% des accords de branche ont étendu cette mesure concernant l'entretien professionnel et le rendent de fait obligatoire pour les entreprises de la branche* », rappelle Christophe Parmentier, chercheur associé au CRP CNAM et directeur associé au cabinet Clava.

Ainsi, « *l'entretien conduit dans l'entreprise s'inscrit comme un outil privilégié de la GPEC* », écrit l'auteur. Cette réalité de sécurité des parcours professionnels est construite en partenariat, lorsqu'elle peut s'engager « *avec le salarié dans la gestion de son parcours et de son projet professionnel personnel ; avec l'entreprise dans l'accompagnement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ; avec les collectivités pour accompagner le retour à l'emploi ; avec les branches et les partenaires sociaux pour orienter les dispositifs* », précise Christophe Parmentier.

L'étude fait ressortir un premier constat : les entreprises qui comptent le plus de salariés sont celles qui répondent le mieux aux obligations liées à la mise en place de l'entretien professionnel et aux accords de GPEC. « *L'indice de corrélation entre la mise en œuvre des entretiens professionnels et la mise en œuvre de la GPEC est très fort, voisinant près de 80 %.* Il marque bien la tendance de l'évolution dans la prise en considération du salarié dans le processus de gestion prévisionnelle de son parcours professionnel », indique l'enquête.

En revanche, « *l'indice de corrélation entre la mise en œuvre de la GPEC et l'attribution d'un contenu au concept de sécurisation des parcours professionnels est moindre* ». Bien qu'inscrit dans la suite et la continuité de la mise en œuvre de la GPEC, « *ce concept de sécurisation est encore nouveau et mal cerné* », analyse Christophe Parmentier. Selon lui, « *les entreprises qui sont en mesure de construire cette signification sont presque exclusivement celles qui sont arrivées à terme d'un processus de négociation et de mise en œuvre de la GPEC.* »

Reste que la sécurisation des parcours professionnels est une thématique « *investie par les partenaires sociaux* ». Lesquels « *appellent à la transférabilité du DIF comme étant un des éléments de cette construction.* ». « *L'évolution des pratiques permet de constater que la sécurisation des parcours professionnels est vraisemblablement un phare de la gestion des ressources humaines pour la prochaine décennie avant que la 'formation durable' ne l'enrichisse à son tour* », conclut Christophe Parmentier.

Documents joints



[Etude Clava sur la GPEC](#)

(PDF - 235.5 ko)